

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 24 JUIN À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	M.PAVARD, M. DESPRÉS, M. BARADE, M. GUÉNÉ, M. HEBERT, M. LEFEUVRE, Mme PINEAU, Mme MICHALAKI, Mme FERANDO, Mme FOLAN, Mme PREMARTIN, Mme PROVOTS.
<b><u>Avaient donné pouvoir</u></b>	Mme MARTIN-SERUS donne pouvoir à M. HEBERT, M. VIVIER donne pouvoir à M. LEFEUVRE

- Désignation du secrétaire de Séance : Mme Delphine MICHALAKI
- Approbation du compte-rendu du 13 mai 2024 : approuvé à l'unanimité

**AFFAIRES GENERALES**

**1) Intervention de Maître Collart, Avocat, Cabinet Fidal,**

Maître Collart intervient en début de Conseil afin de faire un état de l'avancement de la procédure relative aux travaux du Centre bourg. Il rappelle les faits : un expert judiciaire avait établi un compte-rendu en identifiant les causes et désordres, en juillet 2022.

Les travaux pourraient reprendre pendant les vacances de la Toussaint à la condition qu'un protocole entre les entreprises soit validé.

Il faut compter environ cinq semaines de travaux.

La participation financière de la mairie se limitera aux honoraires de l'expert judiciaire.

Il convient au Conseil municipal de valider ce calendrier.

Après débat, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents et représenté, Maître Collart à établir le protocole et le faire valider par les entreprises.

**2) Projet d'extension de la carrière du Belvédère à Chemiré le Gaudin – Convention pour l'instauration de contributions spéciales pour l'entretien d'une voie communale avec le groupe Pigeon**

**Délibération 2406202401**

Dans le cadre de l'extension de la carrière du Belvédère sollicitée par l'entreprise Pigeon auprès de la commune, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu une offre de ladite société.

Cette offre consiste à la prise en compte d'une contribution financière pour l'entretien d'une voie communale.

Ainsi, la société Pigeon propose une convention sur la base d'un forfait annuel de 15.000 € TTC qui serait versé le 31 décembre sur la durée d'exploitation autorisée par arrêté préfectoral.

Cette convention est subordonnée à l'obtention de cette autorisation d'exploiter pour les parcelles ZE 31 et ZE 73 et aux délais de recours purgés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette convention.

La présente délibération est acceptée à 13 voix pour et 1 abstention.

## **FINANCES**

### **3) Propositions de tarifs communaux** **Délibération 2406202402**

Une augmentation de 4 % pour la restauration scolaire est votée à l'unanimité des présents et représentés.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

<b>TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>RENTÉE SCOLAIRE 2023 - 2024</b>	<b>RENTÉE SCOLAIRE 2024 - 2025 Augmentation + 4 %</b>
<b>Barème 1 0 à 1000 €</b>	1.00 €	1,00 €
<b>Barème 2 1001 € à 1300 €</b>	3.39 €	3.53 €
<b>Barème 3 depuis 1301 €</b>	3.49 €	3.63 €
<b>Adulte</b>	3.98 €	4.14 €

L'instauration du dispositif « Ma Cantine à 1 % ayant été mis en place et voté en séance du 8 avril 2024, ce barème ne subit pas d'augmentation.

**Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

## PÉRISCOLAIRE

Une augmentation de **3 %** est retenue et votée à 8 voix pour, 1 abstention, 5 voix pour une augmentation de 4 %.

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	L'HEURE Matin / Soir		LA 1/2 HEURE		MATINÉE ou APRÈS MIDI		LA JOURNÉE	
	2023 - 2024	2024 – 2025 + 3 %	2023 - 2024	2024 – 2025 + 3 %	2023 - 2024	2024 – 2025 + 3 %	2023 - 2024	2024 – 2025 + 3 %
Barème 1 0 à 900 €	2,49 €	2,56 €	1,24 €	1,28 €	10,00 €	10,30 €	14,49 €	14,92 €
Barème 2 901 € à 1.300 €	2,59 €	2,67 €	1,30 €	1,34 €	10,69 €	11,01 €	17,82 €	18,35 €
Barème 3 depuis 1.301 €	2,68 €	2,76 €	1,34 €	1,38 €	11,01 €	11,34 €	18,36 €	19,09 €

**Ces nouveaux tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024**

## SALLES DES FÊTES

Une augmentation de **5 %** pour la location des salles des fêtes est votée à l'unanimité des présents et représentés.

LOCATION	GRANDE SALLE – 120 Personnes				PETITE SALLE – 45 Personnes			
	HABITANTS		HORS COMMUNE		HABITANTS		HORS COMMUNE	
	TARIF ACTUEL	1 <sup>er</sup> JANVIER 2025 + 5 %	TARIF ACTUEL	1 <sup>er</sup> JANVIER 2025 + 5 %	TARIF ACTUEL	1 <sup>er</sup> JANVIER 2025 + 5 %	TARIF ACTUEL	1 <sup>er</sup> JANVIER 2025 + 5 %
WEEK-END FÉRIÉ	312,00 €	327,60 €	356,00 €	373,80 €	211,00 €	221,55 €	245,00 €	257,25 €
APRÈS-MIDI SOIR	134,00 €	140,70 €	150,00 €	157,50 €	100,00 €	105,00 €	106,00 €	111,30 €

**Ces nouveaux tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

## **CIMETIÈRE**

Le tarif actuel d'une concession est de 160 euros pour une durée de 50 ans, que ce soit un emplacement cimetière, une case columbarium (1 ou 2 urnes) ou une caverne (familiale – maximum 4 urnes).

Le Conseil municipal a, tout d'abord, débattu sur la durée de concession et a décidé d'instaurer une nouvelle durée de 25 ans.

### **Concession :**

- Emplacement pour 25 ans : 150 €
- Emplacement pour 50 ans : 300 €

### **Case Colombarium :**

- 25 ans :  
Prix de revient d'une case : 590 € + concession : 150 € soit 740 €
- 50 ans :  
Prix de revient d'une case : 590 € + concession : 300 € soit 890 €

Lors d'un renouvellement de concession au terme de la durée, seul le tarif de la concession sera facturé.

### **Caverne :**

- 25 ans :  
Prix de revient d'une caverne : 381.50 € + concession : 150 € soit 531.50 €
- 50 ans :  
Prix de revient d'une caverne : 381.50 € + concession : 300 € soit 681.50 €

Lors d'un renouvellement de concession au terme de la durée, seul le tarif de la concession sera facturé.

### **Jardin du souvenir :**

Le conseil municipal n'a pas souhaité délibérer sur une redevance pour la dispersion de cendres dans le Jardin du Souvenir.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est acceptée à 13 voix pour et 1 abstention. Les tarifs du cimetière sont applicables à effet immédiat.

## **Subvention pour la Coulée douce**

### **Délibération 2406202403**

L'association de la Coulée douce œuvre depuis 35 ans et a pour but de mener des actions sur la commune de La Suze sur Sarthe à destination de tous les jeunes du territoire du Val de Sarthe, visant à promouvoir l'accueil, l'animation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, plus particulièrement auprès des jeunes de 10 à 20 ans.

Des accueils et animations sont proposés pendant les périodes scolaires, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'ensemble des actions en direction des 11-17 ans est mené en partenariat et subventionné par la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Le montant de l'adhésion est de 15 € pour les jeunes et 20 € pour les plus de 25 ans.

L'association se trouvant, actuellement, dans une situation financière préoccupante, sollicite une subvention exceptionnelle auprès de chaque commune.

Pour information,

- 1) La Communauté de Communes subventionne, aujourd'hui cette association à hauteur de 90.000 €.
- 2) Notre commune se trouve en seconde place en termes de fréquentation ; 25 jeunes de Chemiré-le-Gaudin utilisent ses services sur 230.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

Après débat, le Conseil municipal a proposé deux montants de subvention :

- 1.000 € votés à 5 voix pour
- 750 € votés à 9 voix pour

La délibération est acceptée pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 750 € à la majorité des présents et représentés.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Permanences pour la tenue du bureau de vote élections Législatives

Planning de présence au scrutin du dimanche 30 Juin – 1<sup>er</sup> tour :

<b>de 8 h 00 à 10 h 30</b>	<b>de 10 h 30 à 13 h 00</b>	<b>de 13 h 00 à 15 h 30</b>	<b>de 15 h 30 à 18 h 00</b>	<b>Dépouillement</b>
M. PAVARD	M. PAVARD	M. PAVARD	V. PINEAU	M. PAVARD
V. PINEAU	V. PINEAU	C. FERANDO	B. VIVIER	V. PINEAU
B. FOLAN	S. PROVOTS	M. DESPRÉS	C. FERANDO	D. MICHALAKI
A. LEFEUVRE	D. MICHALAKI	D. MICHALAKI	M. DESPRÉS	M. DESPRÉS
M. PRÉMARTIN			D. MICHALAKI	B. FOLAN
A. MARTIN-SERUS				A. LEFEUVRE
K. GUÉNÉ				

Planning de présence au scrutin du dimanche 7 juillet – 2<sup>ème</sup> tour :

<b>de 8 h 00 à 10 h 30</b>	<b>de 10 h 30 à 13 h 00</b>	<b>de 13 h 00 à 15 h 30</b>	<b>de 15 h 30 à 18 h 00</b>	<b>Dépouillement</b>
M. PAVARD	M. PAVARD	M. DESPRÉS	M. PAVARD	M. PAVARD
V. PINEAU	V. PINEAU	C. FERANDO	V. PINEAU	V. PINEAU
A. LEFEUVRE	B. FOLAN	A. LEFEUVRE	B. VIVIER	M. DESPRÉS
M. PRÉMARTIN	M. DESPRÉS		C. FERANDO	B. FOLAN
A. MARTIN-SERUS			M. DESPRÉS	A. LEFEUVRE
				M. PRÉMARTIN

**La séance est levée à 22 h 45**

<b>M. Michel PAVARD</b>	<b>M. Mickaël DESPRÉS</b>	<b>Mme Véronique PINEAU</b>	<b>Mme Delphine MICHALAKI</b>
Présent	Présent	Présente	Présente
<b>M. Armand LEFEUVRE</b>	<b>Mme Sylvia PROVOTS</b>	<b>M. Bertrand VIVIER</b>	<b>M. Nicolas BARADE</b>
Présent	Présente	Donne pouvoir à M. Armand LEFEUVRE	Présent
<b>M. Kévin GUÉNÉ</b>	<b>M. Ken HÉBERT</b>	<b>Mme Betty FOLAN</b>	<b>Mme Angélique MARTIN-SERUS</b>
Présent	Présent	Présente	Donne pouvoir à M. Kévin GUÉNÉ
<b>Mme Mélanie PRÉMARTIN</b>	<b>Mme Charlotte FERANDO</b>		
Présente	Présente		